

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4718

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Centre national de la mémoire arménienne - Participation au financement - Contrat d'agglomération de Lyon, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1483 en date du 20 octobre 2003, le conseil de Communauté a adopté le contrat d'agglomération, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 dont le protocole d'accord avait été signé entre la Communauté urbaine, l'Etat, la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, le 8 septembre 2003.

Au titre des équipements de centralité, de culture et de rayonnement, figure l'opération de construction d'un centre culturel par la maison de la culture arménienne de Décines Charpieu. Son coût, estimé à l'époque au contrat d'agglomération à 1 100 000 €, était financé par des apports privés (0,45 M€) et publics : Région (0,3 M€), Département (0,3 M€), commune de Décines Charpieu (0,05 M€).

Ce projet de centre culturel devait permettre de répondre, en terme de sécurité et de développement des activités, aux besoins d'une évolution de l'actuel équipement datant de 1932.

La maison de la culture arménienne de Décines Charpieu est, à l'échelle régionale, un des principaux lieux de référence arménienne dans les domaines culturels et pédagogiques (concerts, représentations théâtrales, colloques, conférences, festivals de musique et de cinéma, transmission de la langue et de la culture arménienne).

Au sein de la maison de la culture arménienne, la bibliothèque-centre d'études, de documentation et d'informations arméniennes, inaugurée en 1982, représente un centre de ressources riche de plus de 6 000 ouvrages, 30 000 microfiches, de documents photographiques et de films vidéo.

Le constat qu'il manquait, au niveau national, une structure ayant pour vocation de rassembler, sauvegarder, mettre en valeur et rendre accessibles les éléments relatifs à l'histoire des arméniens en France, a conduit la maison de la culture à faire évoluer le projet vers un centre national de la mémoire arménienne.

Ce centre national constituera la tête de pont d'un réseau français de plusieurs centres d'archives et de documentation. Des collaborations sont en cours d'élaboration avec les archives départementales du Rhône, l'Association de recherche et d'archivage de la mémoire arménienne (Aram) à Marseille, l'association des anciens combattants et résistants arméniens en France, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) et le centre mémoire et société à Villeurbanne, la direction régionale du centre national de recherche scientifique (CNRS) à Lyon.

Au-delà, il sera aussi la tête de pont d'un réseau européen constitué :

- de deux centres de documentation, italien (Venise) et autrichien (Vienne) de la congrégation des Mekhitaristes,
- de l'Institut des diasporas et des génocides de l'université de Bochum en Allemagne.

Ce réseau européen s'élargira ensuite à la Grèce, la Bulgarie, la Roumanie, la Hongrie et la Pologne. Sa création se réalisera en partenariat avec la Commission européenne, dans le cadre du plan de coopération UE-Arménie pour la promotion du patrimoine arménien en Europe.

Implanté sur un terrain de 2000 mètres carrés au cœur de Décines Charpieu, à proximité immédiate de la maison de la culture arménienne, le centre comprendra un centre de documentation ouvert à tous, des espaces modulables pour l'organisation de cours, colloques, conférences, expositions, des bureaux et salles de réunions.

Compte tenu de l'évolution du contenu du projet, son coût est désormais estimé à 2 020 000 €, comprenant l'acquisition du terrain, la construction, les aménagements et l'équipement.

Son financement serait assuré à hauteur de 770 000 € par des apports privés (mécénat, fondations et dons de la communauté arménienne) et de 1 250 000 € par des contributions publiques sollicitées des collectivités locales : Région, Département, Communauté urbaine, Communes.

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de la maison de la culture arménienne de Décines Charpieu à hauteur de 300 000 €, dans le cadre du contrat d'agglomération pour la construction du Centre national de la mémoire arménienne ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention de 300 000 € à la maison de la culture arménienne de Décines Charpieu pour le Centre national de la mémoire arménienne.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de versement correspondante.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme contrat de plan - opération Centre national de la mémoire arménienne - pour un montant de 300 000 € à verser en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,